

Compte Rendu intersyndical de la section 41

Session d'automne du 26 au 29 novembre

I. Lamitte (SNTRS-CGT), A. Lejeune (SNPTES/UNSA), A. Lieury (SGEN-CFDT)

Président : M. C P. Biane (DR – Nommé)

Secrétaire scientifique : M. R. Carles (DR – Elu)

Membres du bureau : M. Y. De Cornulier (CR – Elu)

M. A. Ducros (PU – Nommé)

M. Y. Privat (CR – Elu)

Assistante du CN : Fatiha Arkoum

Institution de rattachement : INSMI – Soit 400 mathématiciens

Directeur : G. Métivier, DSA : P. Dehornoy

CID 51 et 52

Les élus C participent au bureau et y seront présents à tour de rôle.

Prochaine réunion du bureau le 19/4/2013. I. Lamitte, élue C sera présente.

1. Motion élus C

Une motion relative à la présence systématique d'un élu C lors de la visite des labos par l'AERES est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Note : les élus des collèges A et B soulignent que cela fera beaucoup de visites par élu.

Réponse que nous pourrions apporter à l'avenir : il faudrait augmenter le nombre d'élus C dans les sections.

2. Intervention de l'assistante du Comité National

Elle rappelle que les élus C n'ont pas le droit d'assister ni aux promotions, ni aux dossiers d'insuffisance professionnelle. Seuls les élus B2 peuvent assister aux cas d'insuffisance professionnelle des CR1 (u.s.w.).

Elle rappelle que légalement les élus B n'ont pas le droit d'assister aux promotions DR mais qu'elle « accepterait qu'ils assistent à la lecture des rapports. Ils devront cependant sortir pour les discussions et délibérations ».

Question d'un élu C : « Si les élus B ont le droit d'assister au promo DR pourquoi les élus C ne pourraient assister au moins au promo des CR ? Il n'y a pas de différence du point de vue du droit. Les élus C ne peuvent pas être plus hors la loi que les élus B. »

Réponse de l'assistante : « Je vais me renseigner et vous donne la réponse demain »

La réponse est fournie le lendemain par le président de la section aux membres sans la présence de l'assistante du CN : il autorise la présence des élus B et C aux auditions de promotion CR et des élus B aux auditions de rapport DR.

Au retour de l'assistante du CN dans la salle, un climat de tension se crée au cours de la lecture des rapports des promotions CR lorsqu'elle remarque la présence des élus C. L'assistante fait intervenir sa responsable de service qui rappelle les textes réglementaires du comité national.

Il a été demandé aux élus C de sortir de la salle pour l'audition des rapports de promotion DR.

3. Intervention de G. Métivier, directeur de l'INSMI

Le directeur de l'INSMI évoque le nombre de recrutements à venir. Il souligne l'absence de poste DRCE cette année due à un « rattrapage » par rapport à l'année dernière.

Budget en hausse, cependant l'impact au niveau des recrutements est limité par le GVT ainsi que la hausse des charges salariales. La masse salariale représente environ 90% du budget.

Il insiste sur le besoin de parité (l'objectif n'étant pas d'atteindre pour l'instant les 50-50).

Aucune consigne thématique n'est donnée sur les recrutements.

Le non renouvellement des contrats doctoraux et post-doctoraux permet la création de 15 postes.

Seront mis au concours 8 postes de DR2 et 13 de CR2.

Il insiste sur le fait que la notion de « nombre de postes » et de « report de postes » est une mauvaise vision de la chose. Selon lui, il faut raisonner en masse salariale annuelle.

Au niveau des promotions, il faudra compter environ 8 DR1, 1 DRCE1 et 1 DRCE2.

Un problème se pose quant à l'étude des dossiers : le SOC impose des délais de 15 jours pour la présélection. Ce délai est jugé trop court par les membres de la section.

Bilan mobilité : très (trop) peu de départs depuis 2007 CR->Prof (2/3 par an). Par contre beaucoup (trop) de détachement longue durée à l'étranger. L'attractivité du métier de prof est en baisse (lourdes charges administratives). La stratégie est de limiter le nombre de promotion à l'INSMI.

Il nous informe que notre institut est le plus « pourvoyeur » de demandes de délégations CNRS. Environ 170 toujours sur projets.

Question sur les UMI : G.M souligne que les affectations dans les UMI coûtent chères à l'institut. Il y a environ une dizaine de personnes par UMI. La création d'une UMI est surtout réalisée par opportunité et intérêt. C'est une porte d'entrée sur les communautés et les pays.

Les coûts de fonctionnement sont variables mais globalement, ils restent faibles.

Evaluation des chercheurs : G.M demande aux membres de repérer les dossiers des chercheurs « à problème » le plus tôt possible. Il précise que les avis d'alerte ne sont pas des avis négatifs.

Evaluation des laboratoires : G.M fait part d'une augmentation de plus en plus importante des sections du comité national dans la vie des unités. Il est « preneur » des avis « off » que la section pourra émettre. Il aimerait un avis comparatif entre différents labos et souhaite une discussion ainsi qu'une vision d'ensemble. En d'autres termes, il aimerait une confrontation d'opinions.

Lecture des rapports et avis des écoles thématiques

4. P. Dehornoy, adjoint scientifique de l'INSMI

Il indique que les données chiffrées des affectations/invitations/délégations/..... figurent sur le site de l'INSMI.

Evocation du budget :

- Budget Enseignement Supérieur et Recherche en hausse de 2.2%
- Budget CNRS en hausse de 2.9%
- Budget INSMI en hausse supérieure à 5%

Remarque identique de P. Dehornoy à celle de G. Métivier : les hausses sont en fait des rattrapages. Les archives sur le budget de l'INSMI sont limitées dans le temps : les mathématiques étaient auparavant couplées avec la « Physique de l'Univers »

Politique de recrutement CNRS : Les départs en retraite sont tous remplacés (la règle du 1 sur 2 ne s'applique pas ici). Ceci ne concerne que les départs en retraite : les départs pour recrutement en prof ou autre ne sont pas concernés par cela.

L'INSMI semble avoir la capacité de surperformer cela avec des créations de poste.

P. Dehornoy évoque la création d'une dizaine de postes ITA.

Note sur le changement de gestion de la masse salariale. P. Dehornoy contredit G. Métivier : la masse salariale est désormais gérée en Equivalent Temps Plein Travaillé. Chaque Institut dispose d'une enveloppe ETPT.

Sont inclus dans les ETPT tout emploi rémunéré sur subvention CNRS:

- Les emplois statutaires
- Les stages financés sur budget CNRS
- Les apprentis
- CDD
- Chercheurs invités

Le problème de la masse salariale se pose sérieusement. A enveloppe budgétaire constante l'INSMI voit la part de sa masse salariale augmentée (P. Dehornoy insiste sur le terme de « budget constant » et réfute l'argumentaire voulant que cela soit dû à une baisse des frais de fonctionnement).

Le problème de la masse salariale de l'INSMI n'est pas dû au fameux GVT mais aux augmentations des cotisations retraites.

Invitations chercheurs étrangers : l'INSMI a une politique très généreuse sur le sujet. Le bureau de section a effectué un classement.

Délégations : Cela pourrait peut être plus délicat cette année. Une des difficultés provient de la politique de site voulue par le CNRS : il faudra vraisemblablement à l'avenir être plus attentif quant aux recommandations émanant des laboratoires et universités.

L'INSMI s'appuie sur la section pour évaluer les demandes de délégations (environ 250 dossiers). Libre à la section de se conformer aux avis d'universités et/ou à ceux des labos.

5. Critères

Les critères définis lors de la mandature précédente sont repris quasiment à l'identique ; des modifications à la marge sont apportées.

6. Evaluations – Affectations – Titularisation

Quelques cas difficiles ont été relevés. La majorité semble résulter, selon le rapport d'activité fourni par les chercheurs évalués, de problèmes d'ordre personnel.

Le suivi post-évaluation a permis de remettre sur de bons rails (activité de recherche satisfaisante) quelques un des chercheurs en souffrance.

Questionnement quant à l'évaluation de certains dossiers de promotion à l'interface des disciplines : la section ne se sent pas compétente sur certains dossiers. Les CID pourraient être plus adaptées dans ce cadre.

P. Dehornoy n'a pas pu apporter de précision quant à la démarche à suivre dans les cas de profils aux interfaces de sections. Les CID, dans leur fonctionnement actuel, ne répondront que partiellement au problème.

7. Promotions

Le président autorise la participation non active des élus B et C à la présentation des rapports de promotion des CR et la présence des élus B à la présentation des rapports de promotion des DR.

Remarque : l'assistante du CN veille.

8. PES et Médailles

La section, après discussion vote, et refuse avec une large majorité de traiter l'attribution de la Prime d'Encadrement Scientifique.

Une motion de désapprobation de la PES est également votée.

Malgré le fait que la médaille d'argent ouvre droit de manière automatique à la PES et contrairement à la mandature précédente, la section accepte à une courte majorité de proposer des personnes susceptibles de recevoir cette médaille. Différents tour de table sont effectués durant 3 jours. Une liste de candidats à la médaille de bronze et d'argent sera remise.

Il est acté que la section doit revoir son fonctionnement pour l'année prochaine. Trop peu de temps a été consacré à la préparation de la question des médailles de bronze (et d'argent). Il faut un plus grand travail en amont.

9. Conflits d'intérêt

La charte de l'évaluateur a été envoyée aux membres de la section. L'assistante CNRS dans son zèle ne semble pas prêter beaucoup attention à cela. On peut légitimement s'interroger quant à des postures prises lors de certaines discussions.

Il a notamment été dit : « les personnes avec conflit d'intérêt n'ont pas à sortir : il suffit d'énoncer le conflit lors de la lecture ».

Par contre, un membre CR voulant se porter candidat à un poste de DR devra démissionner suffisamment tôt.